ART. PREMIER N° 54

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 54

présenté par M. Tardy et M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 50, après le mot :

« est »,

insérer les mots:

« actualisé en temps réel et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de renforcer le contrôle de la CNCTR, et à défaut d'un accès direct au registre, il convient de préciser que ce registre est mis à jour en temps réel.